

Image not found or type unknown



Litige sur licences logicielles

Par **qsdfgh**, le **09/02/2011** à **16:32**

Bonjour,
Responsable informatique d'une entreprise de 300 personnes dont un bureau d'études de 36 personnes.
Nous sommes en possession de 37 licences avec une maintenance annuelle.
Nous avons migré notre logiciel de CAO durant le WE.
Pour faciliter et accélérer la procédure de migration, nous avons mis un code unique sur tous les PC (crack) durant 2 jours le temps de faire les manipulations sur le site de l'éditeur.
Nous venons de recevoir un courrier de l'éditeur afin que nous payer les licences installées (200 000 €).
Question ?
Hormis l'erreur que nous avons faites, quels sont les risques si on refuse cette négociation tout en sachant que l'on respecte scrupuleusement PC installé = Licences achetées ?
Notre seule faute est d'avoir utilisé une licence illicite durant 2 jours pour des seules fins de confort.
Nous payons 40 000 € par an de maintenance à l'éditeur.
merci de votre aide.